

Intervenant :

Email :



## PUBLIC

- Elus communaux
- Agents et cadres territoriaux

**Durée** : 2 Heures

## MODALITÉS D'INSCRIPTION :



- Éligibilité au droit individuel à la formation\*
- Inscription via le budget votre collectivité\*
- Inscription individuelle



## DISPOSITIF DE SUIVI ET RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Évaluation de la formation à l'issue de la journée
- Évaluation de la formation à froid



## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.

## ÉVALUATION :



- À une pédagogie interactive
- Au traitement de cas pratiques en cours de formation
- À des exercices et questionnaires en cours de formation
- À une évaluation à la suite de la formation



**Accessibles aux personnes en situation de handicap.**

## OBJECTIFS

L'action d'une collectivité se traduit souvent par la réalisation de travaux qui vont accompagner les changements que votre équipe souhaite porter pour votre territoire. Mais la préparation, l'organisation, la mise en place et la réception des travaux représentent un quantité de travail très importante, pour laquelle il faut être particulièrement vigilant sur un grand nombre de points.

L'objectif de cette session de formation est de revenir sur les principales missions que doivent assumer les élus en charge des travaux dans les collectivités.

A l'issue de la formation, les stagiaires auront la capacité de comprendre:

- Les rappels en matière financière et en matière de commande publique.
- Les principales règles liées à la mise en œuvre de travaux.
- Le suivi des travaux.

## PROGRAMME

Rappels en matière financière et en matière de commande publique. :

- Le financement des travaux et la distinction fonctionnement / investissement.
- Les principales règles de la commande publique.
- Les outils d'optimisation de la commande publique.

La mise en œuvre des travaux :

- La relation entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre, AMO et prestataire.
- La responsabilité de chaque acteur sur les travaux.
- La distinction entre les travaux réalisés sur le domaine privé et ceux sur le domaine public.

## PROGRAMME

Le suivi des travaux :

- Prévoir les principales contraintes sur l'entourage des travaux.
- Suivre efficacement les travaux.
- Savoir réceptionner correctement les travaux.



## NOUS CONTACTER :

- Référente handicap :
  - E : [refhandicap@ct-iftes.com](mailto:refhandicap@ct-iftes.com)
  - T : 09 77 19 76 04
- Référente pédagogique :
  - E : [refpedagogie@ct-iftes.com](mailto:refpedagogie@ct-iftes.com)
  - T : 07.87.28.52.88
- Référente logistique :
  - E : [reflogistique@ct-iftes.com](mailto:reflogistique@ct-iftes.com)
  - T : 06.11.36.96.72

**DATE DE MISE À JOUR : 07/03/2022**

**IFTES** - 23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray  
[www.iftes.com](http://www.iftes.com) - [contact@ct-iftes.com](mailto:contact@ct-iftes.com)  
N° de siret : 88439385100024  
Numéro de déclaration d'activité : 11910890891